



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / L. NAISSANT / S. PELLETIER / S. VANDEWEEGHE / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE

Absents excusés : S. BONIN / P. CATTEAU / J. MORÉ / JJ. VIGOT

Procuration : S. BONIN (proc. Y. RHODDE) / P. CATTEAU (proc. M-J. JACQUIER) / J. MORÉ (proc. G. ROBERT) / JJ. VIGOT (proc. G. BRACHOTTE)

Secrétaire : MJ. JACQUIER

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Révision du PLU

Le maire explique qu'il convient de mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT validé en 2019. Les collectivités avaient trois ans pour adapter leur document avec la réglementation du SCOT. Cependant, les évolutions en cours, en particulier la loi climat et résilience (qui introduit le zéro artificialisation net des sols) et les objectifs associés de réduction des surfaces à urbaniser va demander une nouvelle adaptation du SCOT afin d'atteindre les objectifs de la loi, qui fixe un objectif de ZAN en 2050. Pour atteindre cet objectif, cela doit se traduire dans les documents d'urbanisme par une réduction progressive des surfaces artificialisées. Ce qui implique en cascade la révision des documents d'urbanisme d'ici 2027. De plus, il convient d'ici 2030 de réduire par deux le rythme d'artificialisation des sols. Le maire indique que malgré le PLU actuel, il faudra prendre en considération les impératifs de la loi et surtout du nouveau SCOT et donc de déjà réduire les surfaces urbanisables prévues dans le PLU actuel.

2) Acquisition parcelle C 756

Le chemin de la Charmette appartient pour partie à la commune et à un propriétaire privé. Ainsi les sorties de maisons s'effectuent en partie sur un espace privé. Pour rétablir une voie communale, il a été, d'un comme un accord avec les propriétaires, de procéder à un alignement de sorte que la voie devienne communale. Pour cela, il convient d'acquérir la parcelle numéro C 756 à l'euro symbolique.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à 14 voix (S. PELLETIER étant partie prenante du dossier ne prend pas part au vote), l'acquisition de la parcelle C 756 à l'euro symbolique.

3) Subventions 2022

Mme CHEDAL, adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne présente les dossiers de subvention reçus. Elle rappelle les règles d'attribution des subventions et le montant des subventions perçues l'année dernière par les associations.

Mme CHEDAL propose les subventions suivantes :

Tiers	TTC
LOISIRS ANIMATION	150,00

APE + SPECTACLE	850,00
LA RUCHETTE	150,00
Coopérative scolaire école maternelle	300,00
Coopérative scolaire école primaire	667,50
GIRARD Marie-Claude	80,00
SOUVENIR FRANÇAIS	150,00
Prévention routière	150,00
Total	2 497,50

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité les subventions aux associations.

4) Fixation du prix de l'emplacement du marché

Le marché a été relancé cette année. Après échanges avec les commerçants, la commission marché propose de mettre en place un tarif pour les exposants du marché, soit 8 € sans électricité et 9 € avec électricité par journée d'emplacement occupé. Il a été également décidé d'offrir 1 mois gratuit.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité la tarification.

5) Avancement achat du bien route de Dijon

Le maire fait part de l'évaluation de l'Établissement Public Foncier Local qui est en dessous du montant souhaité par les vendeurs. Il propose d'accepter la position haute de l'offre sans pour autant que celle-ci soit en accord avec la volonté du vendeur. Il propose également de demander à l'EPFL de faire jouer le droit de préemption urbain avec réduction du prix si aucun accord ne venait à être trouvé.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité la tarification.

6) VNF

Un accord a été trouvé avec les domaines et VNF concernant la parcelle B 488 situé aux abords de la maison éclusière 67.

La parcelle est proposée par les domaines au prix de 1 000 € pour 273 m². Monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité l'achat du terrain.

7) Informations des adjoints et des délégués communautaires

a) Personnel

Monsieur Félicien KUS, notre nouvel agent technique a pris ses fonctions le 12 mai. Il est actuellement seul car le second agent est en arrêt maladie.

b) Travaux

Les principaux travaux ont été le changement du cumulus d'eau chaude à la salle polyvalente, des travaux d'espaces verts, d'entretien du cimetière. M. le Maire tient à remercier très chaleureusement son adjoint aux travaux qui dans cette période compliquée, due à l'absence d'un personnel, réalise lui-même les tâches et passe des journées entières au service de la collectivité.

c) Ecole de musique

L'audition de l'école de musique aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à 19h à la salle polyvalente.
De plus, Monsieur le Maire et Mme CHEDAL présente une nouvelle tarification pour l'année prochaine.

Activités	Tarifs mensuels		Tarifs annuels	
	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Piano	27,70 €	38,10 €	277,00 €	381,00 €
Piano (Instrument + FM*)	38,10 €	52,00 €	381,00 €	520,00 €
Piano (Instrument + FM*)	34,60 €	50,40 €	346,00 €	504,00 €
Synthétiseur	27,70 €	38,10 €	277,00 €	381,00 €
Synthétiseur (Instrument + FM*)	38,10 €	52,00 €	381,00 €	520,00 €
Synthétiseur (Instrument + FM*)	34,60 €	50,40 €	346,00 €	504,00 €
Accordéon	27,70 €	38,10 €	277,00 €	381,00 €
Accordéon (Instrument + FM*)	38,10 €	52,00 €	381,00 €	520,00 €
Accordéon (Instrument + FM*)	34,60 €	50,40 €	346,00 €	504,00 €
Guitare	27,70 €	38,10 €	277,00 €	381,00 €
Guitare (Instrument + FM*)	38,10 €	52,00 €	381,00 €	520,00 €
Guitare (Instrument + FM*)	34,60 €	50,40 €	346,00 €	504,00 €
Chorale adulte (à partir de 13 ans)	17,16 €	17,16 €	171,60 €	171,60 €
Chorale + Instrument	37,80 €	48,20 €	378,00 €	482,00 €
Chorale + Instrument + FM*	48,20 €	59,60 €	482,00 €	596,00 €
Chorale + Instrument + FM*	43,10 €	58,10 €	431,00 €	581,00 €
Chorale enfant (de 6 ans à 12 ans)	17,16 €	17,16 €	171,60 €	171,60 €
Éveil musical (de 4 ans à 7 ans)	17,16 €	17,16 €	171,60 €	171,60 €
Cours de chant	27,70 €	38,10 €	277,00 €	381,00 €

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité la tarification.

d) Fleurissement

Le fleurissement dans le village a eu lieu mercredi 11 mai. Mme CHEDAL tient à remercier l'ensemble des bénévoles et des élus.

e) Préparation du 13 juillet

Mme CHEDAL fait part de la préparation du 13 juillet, la commission fêtes et cérémonies devrait prochainement se réunir pour décider de l'organisation. Le Maire demande qui est présent afin de mesurer les forces disponibles pour l'organisation.

f) Cérémonie des bébés

La cérémonie des bébés aura lieu le samedi 4 juin à 11h au verger conservatoire.

g) Spectacle « l'été culturel dans les médiathèque »

La bibliothèque a été sélectionnée parmi les autres bibliothèques du Département par la médiathèque de Côte-d'Or, financé par la DRAC, pour accueillir un spectacle courant septembre dans notre commune. Le choix du spectacle reste à définir. Un goûter viendra clôturer cette animation.

8) Informations et questions diverse

a) Clinique vétérinaire et salon de coiffure

Le dossier suit son cours. Le PC est déposé et l'appel d'offres doit être passé d'ici la mi-juin. Le Maire représente à l'ensemble du conseil municipal et aux personnes présentes le projet complet. Celui-ci, déjà largement partagé, n'appelle pas de remarques spécifiques de la part des conseillers. Seule une personne dans l'assemblée précise qu'une place sur le parking actuel devant le salon de coiffure est privée.

b) Appartement logement mairie

Les travaux se poursuivent avec une livraison prévue fin juillet. Si tout se passe comme prévu, la location devrait commencer au 1^{er} septembre 2022. Le Maire tient à remercier Mrs Robert et Moré pour le suivi de ce chantier.

c) Maison de santé

Pas de retard pour l'instant. L'ouverture est toujours prévue début septembre. Le Maire informe de l'arrivée d'une médecin généraliste qui viendra renforcer l'équipe déjà présente. Cette arrivée s'est réalisée en parfait accord avec les professionnels de santé déjà intégrés dans le processus. Concernant les logements, ils seront terminés fin d'année 2022.

d) Téléphonie mairie et bibliothèque

En l'absence de l'adjoint en charge de ce point, il est reporté ultérieurement.

e) PV conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil de la loi applicable le 1^{er} juillet 2022 oblige à publier un procès-verbal du conseil municipal sous 1 semaine et de l'afficher. Il est donc proposé d'établir un procès-verbal dans un premier temps puis de faire un compte-rendu plus détaillé dans les jours suivants. Le tout sera affiché dans les panneaux municipaux et sur le site internet de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité cette nouvelle modalité.

f) Eco-quartier

Les travaux ont bien avancé. Ils se poursuivront courant juin puis les plantations à l'automne.

La séance est levée à 21h05.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 14 juin 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 14 juin 2022

